

---

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

---

**PRESENTS** : *A l'ouverture de la séance : 25 Conseillers Municipaux*

**ABSENT EXCUSE REPRESENTE** :

Monsieur BABIN représenté par Monsieur FERCHAUD

**ABSENTES EXCUSEES** :

Madame TOURNEUR

Madame SALVY

**ABSENTE NON EXCUSEE** :

Madame MONCOMBLE

**EST EGALEMENT PRESENTE** :

*Madame BOTTON, Attachée Territoriale*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : *Madame Michèle BOURSIER*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- \* approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019,
- 1. approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la CARA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en ajoutant en compétences obligatoires :
  - Assainissement des eaux usées,
  - Eau,
  - Gestion des eaux pluviales urbaines,
- 2. émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'assainissement des eaux usées et son rejet sur les communes de Arvert, Breuillet, Chaillevette, Etaules, La Tremblade, Le Chay, L'Eguille sur Seudre, Les Mathes - La Palmyre, Médis, Mornac-Sur-Seudre, Royan, St-Augustin, St-Palais-sur-Mer, St-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur- Mer,
- 3. accepte, à l'unanimité, l'acquisition de l'immeuble situé 15 rue d'Aunis auprès d'EPF à 1 €,
- 4. décide, à l'unanimité, l'acquisition d'une parcelle appartenant à Mme ARGOD-DUTARD située rue des Chênes au prix de 400 € afin d'y installer une bâche incendie,
- 5. accepte, à l'unanimité, les avenants n° 1 au marché de travaux de rénovation de la cuisine centrale d'un montant de 10 629,50 € T.T.C.,
- 6. décide, par 25 voix pour et 1 abstention, de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune :
  - lot 3 - Menuiserie : SAS Menuiserie Guérin – St dizant du Gua pour 37 674,08 € T.T.C,
  - lot 5 – Métallerie/Serrurerie : ATS ACCES – Ballan-Miré pour 36 870,60 € T.T.C.,
  - Une consultation de gré à gré sera lancée pour les autres lots, aucune offre n'ayant été reçue,

7. sollicite, à l'unanimité, l'aide de l'Etat au titre de la DETR et du DSIL pour l'aménagement de l'accès à la gare intermodale, les travaux sont estimés à 494 469 € H.T.,
8. à l'unanimité, prend acte de la réalisation des travaux SDEER rue de Peudrit et rue Pierre Loti en 2017 pour un montant de 57 358,35 € T.T.C., opte pour un remboursement sur 5 ans de la part communale de 28 679,17 € H.T. à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019,
9. accepte, à l'unanimité, l'offre du SDEER pour le remplacement d'un candélabre route de l'Ilatte d'un montant de 1 207,69 €,
10. accepte, par 22 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, le projet d'implantation d'un relais-mobile sur une parcelle située au lieu-dit « Le Grand Marais » et le contrat de bail avec la société ORANGE, (*annule et remplace le projet initialement prévu à proximité du boulodrome*),
11. accepte, à l'unanimité, l'avenant de transfert de la convention conclue avec INFRACOS au profit de la société FREE MOBILE,
12. accepte, par 25 voix pour et 1 abstention, le contrat d'abonnement R.P.X. pour l'exploitation de fréquences radioélectriques avec la société OUEST COMMUNICATIONS MOBILES au prix de 120 € H.T./an,
13. vote, à l'unanimité, la participation 2019 à l'école privée Jeanne d'Arc pour un montant de 24 410,70 €,
14. attribue, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle 2019 de 307 € à l'école la Seudre pour l'achat de livres,
15. décide, à l'unanimité, d'accueillir les enfants des écoles de Le Gua pour les spectacles de Noël au tarif de 4,34 €/enfant,
16. accepte, à l'unanimité, le contrat avec la compagnie ELIXIR pour l'organisation d'une représentation le 21 décembre 2019 pour un montant de 3 587 € T.T.C., frais de transport inclus et prend en charge les frais de restauration et d'hébergement pour 7 personnes ainsi que les droits d'auteur,
17. instaure, à l'unanimité, le régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
18. met en place, à l'unanimité, le Compte Epargne Temps pour les agents de la commune,
19. modifie, à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel de la commune et de l'école de musique,
20. vote, à l'unanimité, des crédits supplémentaires et des virements de crédits par Décision Modificative n° 2 sur l'exercice 2019,
21. Informations diverses :
  - Reprise du dossier d'élaboration du Règlement Local de Publicité par l'entreprise Laura HILS et l'agence LineaMenta pour un montant de 12 275 € H.T.,
  - Présentation du rapport d'activités 2018 de la CARA,
  - Présentation du rapport de la CARA sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'année 2018,
  - Lecture du jugement en date du 17 octobre 2019 rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire Pascal LAPORTE c/Commune de Saujon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Saujon, le 8 novembre 2019  
Le Maire,



P. FERCHAUD